



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

congé de longue maladie

Question écrite n° 24782

Texte de la question

M. Jean-Yves Le Bouillonnet appelle l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur la situation des malades de l'hépatite C. Pour lors, ces malades n'ont pas droit au congé de longue durée. Ils doivent pourtant supporter des traitements lourds et pénibles qui nécessitent des arrêts de travail prolongés et entraînent des pertes de revenus sensibles. L'hépatite C, figurant sur la liste de la sécurité sociale des maladies longues et graves, devrait donc justifier le bénéfice de ce droit au congé de longue durée pour assurer aux malades le maintien de leurs revenus durant trois ans. Cette mesure présenterait également un avantage en termes de santé publique. Elle encouragerait en effet le dépistage de la maladie alors que les associations mobilisées contre l'hépatite C évaluent à 530 000 les personnes qui craignent le dépistage, faute de garanties sociales et financières. Il lui demande donc de bien vouloir présenter quelles mesures il entend prendre pour répondre à ces problèmes.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Yves Le Bouillonnet](#)

Circonscription : Val-de-Marne (11^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24782

Rubrique : Fonctionnaires et agents publics

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 septembre 2003, page 7078